



Quelles déclinaisons locales pour la Charte nationale de l'accueil ?

Jean-Yves Pineau, directeur
du Collectif Ville Campagne.

Comment favoriser et appuyer l'émergence des politiques d'accueil ? Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne, rappelle la démarche qui a conduit à la rédaction de la Charte nationale de l'installation en milieu rural. Cette dernière est issue d'une fiche du Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (Ciadt) de septembre 2003. C'est une démarche collective de co-construction placée sous l'égide de la Diact, du ministère de l'Agriculture et du Cnasea qui a conduit 80 structures nationales et locales pendant deux ans à réfléchir ensemble sur ce qui pourrait permettre le développement des politiques d'accueil, tant sur la méthode que sur le contenu.

Cette démarche a pris appui sur les objectifs définis à l'issue des rencontres de Saint Brieuc en 2004 :

- de reconnaître l'utilité des politiques d'accueil, favoriser leur émergence et concourir à leur efficacité sur le terrain ;
- de permettre de s'entendre sur la définition des politiques d'accueil et sur l'implication des différentes échelles territoriales, administratives et politiques ;
- de favoriser les points d'appui pour la mise en œuvre des déclinaisons territoriales et locales.

« L'accueil est un enjeu majeur de développement des territoires, c'est un moyen pour décloisonner nos actions. **Les politiques d'accueil nécessitent des moyens spécifiques (animation, ingénierie et outils spécifiques), et c'est une façon de changer notre regard sur les changements de notre société.** » Elles reposent sur une volonté partagée des élus et des populations locales et doivent s'inscrire dans la durée. Il faut travailler sur l'attractivité globale des territoires. « **Qui dit attractivité dit certes capacité à attirer de nouvelles populations, de nouveaux acteurs, de nouveaux actifs mais surtout être attractif pour les populations locales, c'est-à-dire de faire en sorte qu'elles se sentent bien sur leur territoire, qu'elles n'aient pas besoin de partir ailleurs pour s'épanouir et s'émanciper** », insiste Jean-Yves Pineau.

Ces politiques s'appuient sur un trépied :

- sur les conditions d'activités économiques (développement de l'existant, accueil et construction de nouvelles activités, capacité à accompagner les mutations et à accueillir de nouvelles formes d'organisation du travail),
- les conditions de réceptivité (politique de logement et sur le foncier, réflexion sur l'étalement urbain) et enfin,
- les conditions d'habitabilité (santé, éducation, transport, vie socioculturelle, loisirs...).

Les premiers signataires attendus de la charte nationale sont les associations d'élus et de collectivités territoriales, les représentants du monde socioprofessionnel, les fédérations et associations nationales impliquées... Elle devrait être signée d'ici fin juillet par le ministre de l'aménagement du territoire.

À partir de l'architecture de la Charte nationale, plusieurs lieux de conventionnement sont possibles : l'élaboration de chartes régionales, le conventionnement au niveau local avec les partenaires acteurs impliqués, l'élaboration de chartes locales entre accueillants et accueillis... Toute déclinaison doit s'adapter au contexte local en concertation, et doit mobiliser les rôles et compétences de chacun, collectivités et acteurs, de la commune à la région. Le second semestre 2006 devrait voir se constituer le Comité de suivi de la Charte nationale et des groupes de travail.

Dès juillet 2006, cette perspective se décline au sein des négociations pour la période 2007-2013 tant au niveau de l'Europe (Feader, Feder...) qu'entre État et Régions (Contrats de projets).

La charte est disponible sur http://www.projetsencampagne.com/article.php3?id_article=63

